7ème Rallye national de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard - VHC

Les 27 et 28 septembre 2025

Règlement particulier sportif VHC

Avant tout, il est particulièrement demandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le code de la route aux cours des reconnaissances de l'itinéraire du rallye, qui ne doivent en aucun cas être des essais de vitesse. Il convient de respecter les riverains, et particulièrement lors des traversées de village. L'avenir de nos rallyes en dépend.
Des sanctions seront prises en cas de non-respect de ces consignes.
Les organisateurs pourront refuser le départ à tout concurrent ayant fait l'objet d'infraction sur le parcours du rallye, sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

Ce règlement particulier sportif VHC du 7ème Rallye national de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard reprends certains points détaillés dans le règlement du rallye moderne.
Merci de s'y référer.

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au règlement du 7ème rallye national de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard catégorie moderne

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Conforme aux règles spécifiques VHC 2025

Identique au règlement du 7ème rallye national de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard catégorie moderne

1.1P. OFFICIELS

Identique au règlement du 7ème rallye national de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard catégorie moderne

Directeur de course VHC VHRS : Didier Rossignol

1.2P. ELIGIBILITE

Le 7ème RALLYE NATIONAL DE L'EPINE MONT DU CHAT - AVANT PAYS SAVOYARD VHC compte pour la coupe de France des rallyes VHC 2025 coefficient 2 et le championnat de la ligue VHC 2025.

1.3P. VERIFICATIONS

Identique au règlement du 7ème rallye national de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard catégorie moderne

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux règles spécifiques VHC 2025

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme aux règles spécifiques VHC 2025

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7ème RALLYE NATIONAL DE L'EPINE MONT DU CHAT - AVANT PAYS SAVOYARD doit en faire la demande en ligne, sur le site internet de l'ASAC Savoie, avant le lundi 15 septembre 2025.

Paiement uniquement en ligne par CB, pas de chèque ni espèces.

Le paiement des droits d'inscription officialisera automatiquement l'engagement du concurrent.

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'engagement (tout dossier incomplet sera refusé):

- Photocopie du permis de conduire,
- Photocopie de la licence en cours de validité
- Photocopie de la 1ere page du PTH /PTHN ou passeport FFSA pour la catégorie Classic et de la fiche d'homologation

3.1.10P. *Identique au règlement du 7ème rallye national de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard catégorie moderne*

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 420 € + 50€ de frais de géolocalisation soit 470€
- sans la publicité facultative des organisateurs : 840 € + 50€ de frais de géolocalisation, soit 890€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si le montant des droits d'engagement est réglé.

3.1.13P. En cas de forfait, la règlementation prévue dans les "Prescriptions Générales de la FFSA" sera appliquée. Après la date de clôture, le montant de la géolocalisation ne sera pas remboursé.

3.3P. Ordre de départ

Conforme aux règles spécifiques VHC 2025

Les départs seront donnés dans l'ordre suivant : concurrents VHRS, concurrents VHC, concurrents moderne.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme aux règles spécifiques VHC 2025

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Sont admises les voitures :

- Des périodes E à J2 incluses (1947 à 1992), homologuées VHC et possédant un Passeport Technique Historique (PTH/PTN)
- Du groupe rallye Classic de Compétition (1977 à 1992) en possession d'un passeport technique « 3 volets » délivré par un Commissaire Technique Qualifié (Classement séparé).

Toutes les voitures sont autorisées à être équipées d'une assistance électrique de direction. Il est également autorisé de monter une direction assistée existante ou homologuée provenant d'un même modèle de voiture que celui présenté, sans changement de période, si ce modèle n'en est pas équipé d'origine dans la période présentée.

Classification par groupes :

Groupe 1 - Groupe 2 - Groupe 3 – Groupe 4/5

Groupe N - Groupe A - Groupe B

Les voitures du groupe Classic de Compétition (1977-1992).

4.3P. ASSISTANCE

Identique au règlement du 7ème rallye national de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard catégorie moderne

4.9P. GÉOLOCALISATION

Identique au règlement du 7ème rallye national de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard catégorie moderne

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Identique au règlement du 7ème rallye national de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard catégorie moderne

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Identique au règlement du 7ème rallye national de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard catégorie moderne

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Identique au règlement du 7ème rallye national de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard catégorie moderne

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Il n'y aura pas de dotation en numéraire (chèque ou espèce)

Des coupes pourront être distribuées de la façon suivante :

- une coupe par personne pour les 3 premiers du classement général.
- une coupe par personne pour tous les équipages féminins.

Toutes les infos sur le

7ème RALLYE NATIONAL DE L'EPINE MONT DU CHAT - AVANT PAYS SAVOYARD

sont à retrouver sur

www.asac-savoie.fr ou www.Team73rallye.com